

# ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

## Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

Le Maire de BACCARAT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

VU l'arrêté du Maire de Baccarat en date du 20/05/2025 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la promotion et la valorisation des parcours professionnels en matière d'avancement de grade,

### ARRETE

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade adjoint administratif territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit au titre de l'année 2025

IDENTITE DES AGENTS	N° D'ORDRE
Mme MILLET Sabrina	1
Mme MARCHAL Julie	2

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total promus : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

**Article 2 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du centre de gestion de Meurthe-et-Moselle,

Fait à Baccarat, le 16 juin 2025,

Christian GEX,  
Maire de Baccarat

